



Aménagement du territoire

**DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION
D'UNE BORDURE OU D'UN TROTTOIR**



COMMENT PROCÉDER POUR FAIRE EFFECTUER DES TRAVAUX SUR UNE BORDURE OU UN TROTTOIR DE BÉTON

- 1 - Veuillez suivre **chacune des cinq (5) étapes** du présent formulaire ;
- 2 - Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 5**, au Service de l'Aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- 4 - Au cours des **semaines suivantes, un inspecteur ira à votre résidence** (lieu de la coupe de bordure) pour valider les informations inscrites sur la présente demande ;
- 5 - **Celui-ci communiquera avec vous par la suite** pour vous faire part du coût total des travaux afin que vous puissiez déboursier le solde directement au comptoir caisse de l'hôtel de ville.
- 6 - Dès la confirmation que le solde du coût des travaux aura été acquitté, **les travaux** proprement dits **s'effectueront au cours des semaines** qui suivront le paiement complet.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'ordre des travaux. Les documents ainsi que les renseignements et les paiements manquants retarderont le début des travaux.



IMPORTANT Il se peut que des restrictions particulières s'appliquent à votre propriété, en ce qui a trait à la largeur de l'entrée. Le DÉPÔT pour la présente demande ne confirme en rien les dimensions proposées. L'inspecteur au dossier communiquera avec vous et vous confirmera ou non l'approbation de votre demande.

1

LIEU OÙ SERA EFFECTUÉE LA COUPE DE BORDURE

Adresse complète :

N° de lot :

2

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

()

-

()

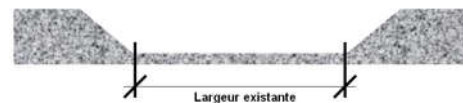
-

Adresse courriel :

3

DÉTAIL DES TRAVAUX DEMANDÉS

Veuillez inscrire la largeur existante de votre entrée à la bordure ou au trottoir :



Si vous vous placez devant votre propriété, la coupe ou la réfection demandée se situe de quel côté de l'entrée charretière existante : à gauche à droite

Largeur existante : _____ mètres

Largeur totale demandée : _____ mètres

IMPORTANT

- Mettre des piquets directement derrière la bordure de béton ou du trottoir, à l'endroit ou aux endroits où vous désirez avoir une partie plus basse (voir exemple à la page 3).

4

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS

Signature : _____
Signature

Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.



Aménagement du territoire

**DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION
D'UNE BORDURE OU D'UN TROTTOIR**



VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants lors du dépôt de votre demande de permis :

| | | |
|---|---|-------------------|
| → | Dépôt exigible pour couvrir les frais d'ouverture de dossier. Prenez note que ce montant n'est pas remboursable et ne sera pas déduit du coût total des travaux : | 25,00 \$ (Ø taxe) |
| → | Prévoir les coûts suivants : | + |
| | - au mètre linéaire pour la coupe d'une bordure de béton : \$ 36,39 | \$ (tx incl.) |
| | <i>taxes et frais administratif inclus (tarif 2019) : Longueur _____ m. x 36,39 \$ =</i> | _____ |
| | - au mètre linéaire pour refaire une bordure de béton : \$ 221,45 | \$ (tx incl.) |
| | <i>taxes et frais administratif inclus (tarif 2019) : Longueur _____ m. x 221,45 \$ =</i> | _____ |
| | - au mètre linéaire pour refaire un trottoir de béton : \$ 299,26 | \$ (tx incl.) |
| | <i>taxes et frais administratif inclus (tarif 2019) : Longueur _____ m. x 299,26 \$ =</i> | _____ |

Votre facturation totale estimée : _____ \$ (tx incl.)



Liste des documents et informations à fournir obligatoirement avec votre demande

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

| | Cochez |
|--|----------------------------|
| 1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel ; | → <input type="checkbox"/> |
| 2- Une (1) copie du certificat de localisation (plan seulement) ; | → <input type="checkbox"/> |
| 3- Sur la copie du certificat de localisation demandé précédemment, dessinez l'endroit où vous désirez que les travaux soient effectués et indiquez la largeur totale et ce, selon les mesures que vous aurez pris précédemment sur place ; | → <input type="checkbox"/> |
| 4- Ne pas oublier d'inscrire la largeur existante de votre entrée à la bordure ou au trottoir, à l'étape 3. | → <input type="checkbox"/> |



Sommaire de la réglementation touchant les entrées charretières

Ceci n'est qu'un sommaire de la réglementation. Veuillez-vous référer au règlement de zonage en vigueur pour la version officielle. Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133 poste 1000.

| | |
|------------------------------|---|
| AMÉNAGEMENT PAYSAGER | - Pour tout usage résidentiel, la cour avant des terrains construits doit être gazonnée ou plantée d'arbres, arbustes ou fleurs à cinquante pour cent (50%) et plus de sa superficie. Le stationnement et l'allée d'accès n'entrent pas dans le calcul de la superficie paysagère. |
| AIRE DE STATIONNEMENT | - L'aire de stationnement doit être située sur le même terrain que le bâtiment de l'usage desservi et à l'extérieur du quadrilatère constitué du triangle de visibilité et de son miroir pris dans l'axe de la ligne droite réunissant les extrémités des deux côtés du triangle de visibilité; - La largeur de l'espace de stationnement n'excède pas six mètres (6 m) pour les terrains d'une largeur de dix-huit mètres (18 m) et moins et de neuf mètres (9 m) pour les terrains ayant une largeur de plus de dix-huit mètres (18 m); - L'empiètement de l'espace de stationnement est autorisé devant la façade principale du bâtiment principal, pourvu qu'il n'excède pas plus de 40 % de la largeur de la façade principale du bâtiment principal, mesuré à partir de l'un des deux prolongements des murs latéraux du bâtiment principal; - Toutefois, dans le cas d'un garage attenant ou intégré ou d'un abri d'auto attenant ou intégré faisant plus de 40 % de la largeur de la façade principale du bâtiment principal, l'empiètement de l'espace de stationnement est autorisé devant la portion du garage ou de l'abri d'auto; - Dans tous les cas, l'espace de stationnement doit avoir une profondeur supérieure ou égale à cinq mètres (5 m), mesuré perpendiculairement à la rue, à partir de la ligne avant du terrain où se trouve l'accès au terrain, sur toute la largeur de l'aire de stationnement. |

 Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.



Aménagement du territoire

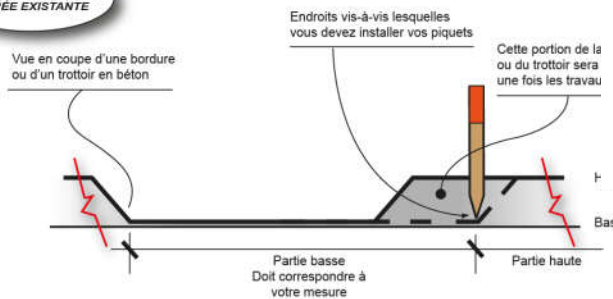
**DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION
D'UNE BORDURE OU D'UN TROTTOIR**



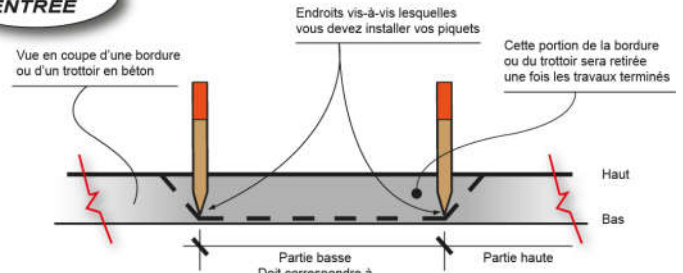
INFORMATION GÉNÉRALE

Il se peut que des restrictions particulières s'appliquent à votre propriété, en ce qui a trait à la largeur de l'entrée. Informez-vous auprès d'un inspecteur afin de déterminer si votre terrain est sujet à une restriction particulière au niveau de la largeur de l'entrée.

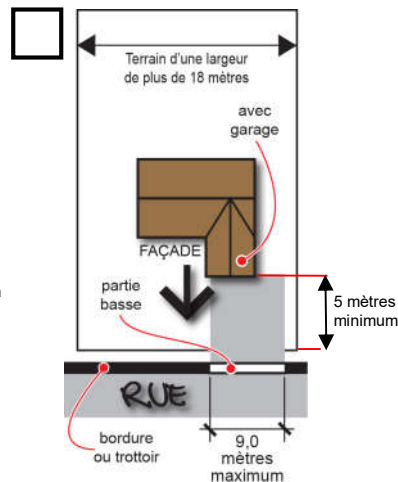
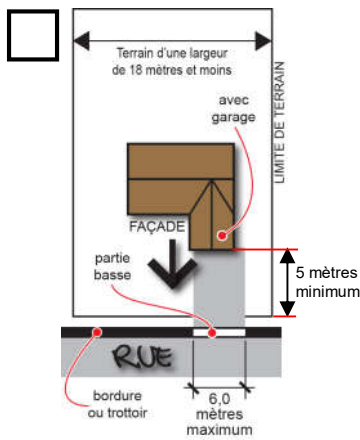
**AGRANDISSEMENT D'UNE
ENTRÉE EXISTANTE**



**NOUVELLE
ENTRÉE**



Vous pouvez identifier ci-dessous, le croquis qui s'appliquerait le plus à votre situation:



Forme irrégulière.
Dessiner ci-dessous votre entrée.